

# LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le jeudi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue St-Dominique, passage Gouderc, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTERET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 28 JUIN 1828.

L'article suivant avait été présenté l'année dernière à la censure; mais il sortit de ses mains tellement mutilé, que l'auteur crut devoir adopter un autre mode de publication. Nous le reproduisons dans nos colonnes, en premier lieu, parce que la discussion du budget dans nos chambres législatives nous paraît lui rendre le mérite de l'a propos; et en second lieu, parce que les considérations qui y sont développées ne seraient nulle part d'une aussi heureuse application que chez nous. En effet, si l'on rapproche les dernières phrases de cet article du rapport présenté par M. le docteur Terme, sur l'insalubrité de la presqu'île de Perrache; si l'on réfléchit à la nécessité de faciliter le mouvement industriel qui se manifeste au milieu de nous, en ouvrant des communications, on sentira combien le système de l'auteur serait favorable à l'assainissement et à la prospérité de la ville de Lyon. Les remblais de Perrache, le chemin de fer de St-Etienne, la canalisation de la Saône pourraient être promptement achevés; sur presque tous les points de grandes améliorations seraient exécutées. Nous citerons plus particulièrement le dessèchement du marais de la Camargue et la canalisation des Landes, dont le résultat serait incalculable pour la prospérité du midi de la France.

*De l'emploi des troupes aux grands travaux d'utilité publique, comme transition à l'abolition des armées permanentes.*

Le trait le plus caractéristique de notre époque est une tendance générale vers les idées pacifiques. Cette disposition des esprits frappe les yeux les moins clairvoyants. Quelques vieux guerriers, se ressouvenant de l'enthousiasme qui, pendant vingt ans, rallia toute la jeunesse française autour d'un drapeau, ont déclaré, par une étrange préoccupation de la gloire militaire, que la France rétrogradait et retournait à la barbarie. D'autres, expliquant tout par la politique, ont trouvé dans les mesures

prises par le gouvernement la cause du refroidissement des Français pour la profession des armes. L'une et l'autre de ces opinions nous paraissent inutiles à réfuter sérieusement: chacun, en se dégageant des préjugés de position et de parti, peut voir notre pays s'éclairer et grandir progressivement en dépit de tous les obstacles, et le soldat bien nourri, bien couvert, mener une vie plus confortable qu'à aucune autre époque; c'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'explication d'un fait qu'elles servent pourtant à constater. Les institutions n'ont de force que celles qu'elles tirent de l'opinion; elles ne sauraient fructifier là où elles ne sympathisent ni avec les croyances, ni avec les intérêts. Après la longue crise qui a bouleversé l'Europe, chaque peuple, rassasié de gloire, a bientôt calculé ce que la lutte lui avait apporté de dommage. La pensée, long-tems comprimée, a commenté cette terrible leçon. La paix ouvrant un champ nouveau à l'activité humaine, il s'opéra une réaction violente vers les arts qui rendent la vie douce et commode; et dès qu'on put comparer les résultats avec la somme de génie et de trésors employés à la destruction, l'esprit militaire fut sapé par sa base, et commença à décliner. Les gouvernements, il faut bien en convenir, forcés quelquefois d'employer à se défendre contre les citoyens les armes qui avaient été jusque-là tournées contre les ennemis du dehors, firent tout à coup succéder à l'enthousiasme de leur gloire passée le sentiment des injures présentes. La force militaire divorça, pour ainsi dire, avec l'opinion publique. Il faut reconnaître pourtant qu'elle rendit un immense service en obligeant les masses à se renfermer dans les limites de l'opposition légale. L'industrie et les arts devinrent par elle le seul but d'activité de ces esprits ardents qui s'épuisaient au milieu des séditions. Alors le travail produisit tous ses fruits; l'aisance et les lumières améliorèrent toutes les conditions. Mais quand la société se renouvelait, quand ses besoins se multipliaient avec ses richesses, la

profession militaire, déchue de son importance, conservait son organisation toute guerrière. Chacun augmentait son bien-être et préparait les fondemens de son avenir: le soldat restait seul en dehors de ce mouvement de progression sociale; la gloire ne lui offrait plus même une indemnité des avantages matériels dont il ne pouvait prendre sa part.

Le développement de l'industrie s'étendait à toute l'Europe, et répandait partout ses bienfaits. Le préjugé déplorable qui avait fait croire si long-tems que les nations ne peuvent prospérer qu'aux dépens l'une de l'autre, reçut une atteinte terrible de la Sainte-Alliance qui, tenant les peuples en repos, accéléra, sans sans douter, les progrès de cette puissance morale qui deviendra, tôt ou tard, la règle de la politique, élevée au niveau du simple bon sens. En effet, on s'aperçut bientôt que la richesse, source du bien-être, étant le produit du travail, plus les travailleurs étaient nombreux, plus les échanges étaient multipliés, plus la fortune du genre humain s'accroissait. L'économie politique devint la science de l'homme d'état; et l'Angleterre faisant de cette science une application aussi heureuse que hardie, commença à porter la hache dans le vieux système des restrictions commerciales. Si quelques esprits routiniers ont voulu ne voir dans sa conduite qu'un piège tendu aux autres gouvernements, tous les hommes éclairés, en regrettant pour leur pays l'honneur d'être entré le premier dans une si belle voie, y ont reconnu les fondemens d'un système tendant à faire du monde entier un vaste atelier, où chaque peuple tirant le plus grand avantage de son sol et de son climat, travaillera, de concert, au bonheur et à la prospérité du genre humain.

Les élémens de ce noble édifice sont encore épars, mais on les a reconnus, et chaque jour facilite leur réunion.

Chaque jour de nouveaux ouvriers se présentent jaloux de contribuer à asseoir sur une base indestructible nos destinées nouvelles. Il n'en est point de cette conception de l'espèce humaine, comme

## GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

L'OPTIMISTE ET LE PESSIMISTE.

De fréquens voyages et des occupations particulières n'ayant pas laissé à notre ami M. O... le loisir de continuer, cette année, ses piquantes observations sur nos théâtres, nous avons accueilli les lettres que M. X... a bien voulu nous adresser sur le même sujet. M. O... et M. X... pensent tous deux que les beaux-arts font partie de notre civilisation, et que ceux qui font profession de les cultiver doivent être considérés comme des membres utiles de la société; tous deux pareillement sont d'avis que s'il faut frapper sans pitié sur les incapacités, la critique ne doit être d'ailleurs qu'un aiguillon salutaire, susceptible peut-être de blesser, mais jamais de laisser du fiel dans la blessure. Avec cette identité de sentimens, M. X... et M. O... ne pouvaient cependant tout voir des mêmes yeux, et la différence de l'âge explique peut-être celle de leurs jugemens. M. X... en effet, n'appartient plus à cette active jeunesse qui veut partout des améliorations aussi promptes que ses desirs. Avec des cheveux blancs, on ne se précipite plus dans la route du perfectionnement; c'est bien assez d'y marcher encore. Ce que nous disons de M. X... suffit pour désigner en lui un de ces vieux abonnés du théâtre, qu'on voyait jadis peupler quotidiennement l'amphithéâtre de l'ancienne salle, qui pendant un an ensuite ont promené leur ennui dans ses décombres, gémissant à chaque coup de marteau d'un démolisseur vandale, et qui enfin ont pris une retraite dans l'étroit parquet de la salle provisoire des Terreaux. C'est là que le premier coup d'archet trouve chaque soir notre correspondant, posté derrière le chef d'orchestre, et appuyé sur sa canne à bec de corbin, saisissant les notes au passage. Quant aux motifs qui l'ont porté à choisir cette place, les avis diffèrent. Les uns prétendent que c'est pour contempler de plus près les jolies formes de nos danseuses: quant à nous, nous croyons que c'est calomnie; à soixante ans!... Nous adoptions plus volontiers l'autre version, suivant laquelle notre correspondant n'aurait élu à cet endroit son domicile, que par l'enthousiasme musical qui l'a possédé toute sa vie. Aussi pouvez-vous le voir s'agiter, marquer le mouvement, frapper

le sourcil à une note douteuse, et s'épanouir à une difficulté vaincue. Mais à quoi bon tracer ici le portrait si connu d'un dilettante?...

Quoi qu'il en soit, voici venir M. O... qui accuse d'optimisme M. X... Nous sommes d'autant plus aises de cette lutte qu'elle représente, pour ainsi dire, celle de l'ancien et du jeune public, et nous verrions avec plaisir qu'elle s'établît par une correspondance régulière. En attendant, voici ce que nous dit M. O... après un préambule que celui qu'on vient de lire rend inutile

Je voulais présenter quelques observations que je crois justes sur la composition actuelle de la troupe du Grand-Théâtre. J'attendais pour cela que les débuts des nouveaux acteurs fussent terminés: ils ne l'étaient pas encore entièrement, que Mad. Pradher est venue occuper la scène lyonnaise. Pendant le cours des représentations de cette agréable actrice, je me suis abstenu de publier les réflexions auxquelles je me proposais de me livrer; mais aujourd'hui les choses étant centrées dans leur état habituel au Grand-Théâtre, je vais examiner si son personnel a reçu toutes les améliorations que le public était en droit d'attendre.

Je commencerai par ce qu'on peut appeler l'état-major de la troupe. Les régisseurs de cette année sont ceux de l'année dernière. On avait pourtant assez reconnu leur inhabileté et leur peu de goût dans ce qui concerne la mise en scène pour qu'on pût au moins espérer qu'il leur serait adjoint quelqu'un de plus entendu dans cette partie toujours trop négligée. Nous conservons aussi le même maître des ballets, quoiqu'il soit incapable d'aucune composition chorégraphique, et que, comme *même*, il ne puisse paraître que dans de triviales caricatures. Cependant, nous avions d'autant plus besoin d'un véritable maître de ballets, que depuis Blache on n'a rien composé pour le théâtre de Lyon, et que peu de ballets de l'opéra peuvent se transporter sur notre scène sans être dépouillés d'une partie de leur agrément. Heureusement nous n'avons perdu aucun de nos principaux artistes dansans, et le personnel du ballet s'est augmenté de Mlle Bénoni, l'un des plus beaux garçons qu'on puisse voir.

Si une réforme radicale était nécessaire quelque part, c'était assurément dans les chœurs: mais on a totalement oublié d'apporter la moindre amélioration dans cette partie si importante et presque toujours si mal remplie de nos opéras. Il ne suffit pas d'avoir vingt-quatre choristes des deux sexes, il faut encore qu'ils aient des voix qui leur permettent de chanter juste, et des oreilles capables de sentir la mesure. On aurait pu, sans se montrer trop difficile, admettre à la retraite le plus grand nombre de ces Messieurs et de ces Dames.

Henri est toujours engagé pour jouer la comédie et l'opéra. Ainsi, l'administration n'a pas senti l'inconvénient de faire tenir par le même acteur deux emplois bien distincts. Elle se rejette volontairement dans les embarras qu'elle avait éprouvés l'an dernier, lorsqu'une maladie d'un seul de ses sujets entravait deux répertoires à la fois. Il est vrai que nous aurons cette année une basse-taille de plus; mais Darancourt qu'on a appelé à cet effet, ne nous paraît pas devoir être d'une grande utilité à la direction, ni contribuer pour beaucoup aux plaisirs du public.

Je viens de signaler ce qu'on a laissé subsister de mal dans la nouvelle organisation de la troupe. Il me reste à reconnaître avec tout le monde combien les changemens qui ont été opérés dans les principaux emplois ont été heureux. L'opéra surtout, tel qu'il est maintenant, est un des meilleurs qu'on puisse former en province. Si l'on se bornait à représenter des ouvrages de genre, la critique aurait peu d'occasion de s'exercer; mais le besoin de nouveautés fera monter ici la plupart des opéras qui paraîtront sur les différens théâtres de Paris, et tous ne seront pas d'une exécution aussi facile que ceux qui ont fait la gloire des Elleviou et des Martin. On parle de nous donner la *Muette de Portici*. Nous croyons qu'il y aurait un peu de témérité à le tenter. Mieux vaut nous laisser ignorer cet ouvrage dont le plus grand mérite consiste dans la pompe du spectacle, que de le monter d'une manière ridicule, ce qui ne pourrait manquer d'avoir lieu avec nos chœurs, nos décors, nos machines et nos régisseurs.

de toutes les illusions qui, tour à tour, ont dominé le monde : toutes les croyances, tous les sentimens, toutes les sympathies, tous les intérêts y trouvent leur place et les moyens de se satisfaire. Il ne s'agit plus d'apprendre aux hommes à s'entre-détruire, ni de les renfermer dans le cercle étroit d'une végétation purement animale, mais de les appeler à se perfectionner par l'exercice de toutes leurs facultés, mais de leur enseigner à soumettre la force à l'intelligence. La civilisation toujours agissante, toujours progressive, voilà notre mission. C'est à nous éclairer, à produire, à manifester sous toutes les formes cet esprit de création dont nous a doués la nature, que nous devons tendre sans cesse. Ce système ne laisse point de chances à la gloire militaire, car il rend la guerre impossible. La raison publique présente toutes ces choses, sans les entrevoir encore ; et c'est pour cela, sans doute, que le soldat supporte déjà si péniblement le fardeau de son oisiveté au sein d'une société qui s'essaie à prendre le travail pour base de son organisation définitive. Il est donc aisé d'entrevoir, à une époque plus ou moins reculée, l'abolition des armées nombreuses et permanentes. Cependant, une pareille mesure ne peut s'améliorer instantanément et, si j'ose le dire, comme un changement à vue. On n'abdique pas aussi promptement et ses souvenirs et les illusions dont on a été bercé. L'inégalité de la civilisation, seulement en Europe, présente un obstacle plus réel ; et la morale n'est pas encore tellement liée à la politique, qu'il ne pût se trouver un ambitieux prêt à sacrifier l'humanité et des intérêts réels, mais lointains, à l'espoir d'un avantage immédiat quoique passager. Il est donc permis de douter, malgré l'épugnance des travailleurs à nourrir les oisifs, que l'avantage et la convenance généralement sentis de la dissolution des armées, soient de nos jours mis en pratique ; nos neveux seuls jouiront de ce bienfait que nous leur aurons préparé. Mais il nous semble, en ne considérant que la France, que sans lui rien faire perdre de sa force, sans lui rien ôter de sa sécurité, il est à la fois désirable et possible d'apporter à son organisation militaire des modifications qui la mettent en harmonie avec nos institutions, et surtout avec la tendance qui caractérise notre époque.

Le moyen le plus efficace pour arriver à ce résultat, nous paraît être d'employer l'armée aux grands travaux d'utilité publique. Cette idée a été jusqu'ici si étrangère à nos mœurs militaires, qu'elle ne saurait manquer de rencontrer un grand nombre d'objections, car rien n'est plus opiniâtre que la routine ; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'en est pas une sérieuse, et, pour faire prévaloir notre opinion, il suffira, sans doute, de discuter ici celles que nous avons recueillies avec soin sur cet important objet.

La première et la moins faible, selon nous, est que la durée du service militaire étant de huit années, le conscrit n'a pas trop de temps pour se prier à la discipline et se familiariser avec tous les détails de sa profession. Il résulterait d'abord de cette objection, que c'est seulement à l'époque où le conscrit quitte son drapeau pour rentrer dans ses foyers, qu'il a acquis le complément des connaissances qui lui sont nécessaires, et que nous sommes condamnés à ne jamais présenter à l'ennemi que des défenseurs inhabiles. Cette idée est insoutenable. Il faudrait, pour l'admettre, oublier que, pendant la période la plus brillante de nos annales militaires, depuis les quatorze armées improvisées par Carnot jusqu'aux champs de Lutzen et de Waterloo, ce fut de jeunes conscrits, à peine instruits au maniement des armes, qui triomphèrent de tout l'Europe. Les Français, plus qu'aucun autre peuple, ont cette aptitude à la guerre, cette activité, cette intelligence, qui dispensent de tout apprentissage. On pourrait d'ailleurs ne pas occuper toute l'armée, de manière à ne lui laisser aucun loisir pour se livrer aux exercices militaires ; et si, contre toute attente, la patrie avait besoin de son courage, il est certain que l'habitude du travail la rendrait plus robuste, plus endurcie à la fatigue, qu'elle ne saurait l'être en sortant de l'oisiveté des garnisons.

Nous avons entendu dire que le caractère du soldat français se prêterait difficilement à ce système, et qu'il croirait déroger en travaillant. Au temps où l'armée, recrutée par des enrôlemens volontaires, se composait d'hommes à qui le travail était odieux, et qui, avec un honneur de convention, se dispensaient des vertus du citoyen ; lorsque c'était vivre noblement que de vivre à rien faire, il en pouvait bien être ainsi ; mais aujourd'hui, l'armée, composée de membres actifs de la société, pourrait-elle regarder comme chose honteuse les occupations auxquelles chaque soldat a consacré sa jeunesse et doit retourner à l'expiration du service militaire ? Ces troupes si admirables devant l'ennemi, que se proposent-elles ? l'honneur et la prospérité de leur pays. Que peut-il y avoir de plus profitable, de plus glorieux pour lui, que des momens qui augmentent sa force et sa puissance ? Un canal latéral au Rhône, un accès ouvert à la

mer jusqu'à Paris, ne seraient-ils pas des momens plus précieux que la colonne d'Austerlitz ? Il n'est point de bataille dont le souvenir vécût plus long-tems dans la mémoire des hommes, et méritât mieux les hommages de la postérité.

Nous ne voulons point entrer, quant au mode d'organisation des travailleurs, dans des détails qui ne sont point de notre ressort ; contentons-nous de demander à nos adversaires comment a fait le Pacha d'Egypte, lorsque son armée ouvrait une communication entre la mer Rouge et le Nil ? comment a fait le roi de Suède, lorsque ses soldats creusaient le grand canal de Scanie ? comment va faire le roi des Pays-Bas, dont les troupes sont à la veille de se livrer à un travail semblable ? S'il faut choisir des exemples parmi nous, je demanderai comment faisaient Davoust à Hambourg, Carnot à Anvers, Rapp à Dantzick, lorsque tous, et principalement le premier, faisaient exécuter à leurs soldats, sous le feu de l'ennemi, ces ouvrages admirables dont plusieurs forment aujourd'hui une sorte de compensation aux ravages de la guerre ? Il n'est pas un témoin des merveilles qu'ils exécutèrent, qui ne dépose de la régularité, de la précision, de la rapidité avec lesquelles on procédait ; et cela se conçoit aisément d'hommes soumis à la discipline, travaillant avec un ensemble qui doublait leur force.

Les grandes agrégations d'hommes occupés à ces sortes de travaux, n'ont aujourd'hui rien à craindre sous le rapport de la santé, à laquelle l'exercice ne peut qu'être profitable. Avec la propreté qui distingue nos troupes, elles ont d'ailleurs moins de dangers à courir que les ouvriers, ordinairement peu soigneux, et que l'absence d'organisation prive de toutes les ressources hygiéniques qui sont à la disposition des militaires (1).

Il convient, à cet égard, de faire entrer en compte l'amélioration que les profits du travail des soldats permettraient d'apporter dans leur régime. En proposant de les faire concourir à la confection des grands travaux d'utilité publique, nous ne prétendons point nous départir du principe que le gouvernement ne doit rien entreprendre : ce n'est point pour son compte qu'il doit les faire travailler ; mais lorsqu'une compagnie serait formée pour creuser un canal, approfondir le lit d'un fleuve, construire une route ou un chemin de fer, il pourrait intervenir pour passer un traité entre les entrepreneurs et un ou plusieurs régimens ; une juste indemnité serait stipulée : un tiers serait consacré à la nourriture, un tiers à l'entretien des travailleurs, et le reste mis en réserve pour former à chacun un fonds qui lui serait délivré en sortant du service. De cette manière, l'État pouvant se dispenser de payer les troupes occupées, ferait de grandes économies. Ce système influerait beaucoup sur le moral de l'armée. Nul doute que les conseils de guerre n'eussent à réprimer moins de ces écarts que rend inévitables l'oisiveté des soldats. Cette armée citoyenne et vraiment utile à la patrie, ne perdrait jamais ses droits à la considération, à la reconnaissance publique ; et si la nécessité la mettait en présence de l'ennemi, elle ne laisserait point déchoir l'honneur du nom français.

En donnant ici quelques développemens à cette idée, qui a reçu l'approbation de l'illustre général Foy, nous n'espérons point que notre voix soit assez puissante pour décider le gouvernement à entreprendre l'application. Nous nous bornons à faire des vœux pour qu'un administrateur influent, adoptant notre plan et le modifiant s'il en est besoin, l'appuie de son crédit auprès de l'autorité. Nous avons même qu'il nous paraît digne des magistrats de la seconde ville du royaume, d'en solliciter l'essai dans l'intérêt de leurs administrés. La concession des terrains de Perrache en faveur de l'industrie, est déjà un grand bienfait pour la ville de Lyon, dont la prospérité va prendre un nouvel essor ; on ne peut se dissimuler toutefois que l'exécution des vues de M. de Lacroix-Laval ne dût rencontrer de puissans obstacles dans l'insalubrité actuelle de la presqu'île. Cette insalubrité ne peut disparaître que par l'exhaussement du sol ; et une dépense aussi énorme ne peut être faite par les concessionnaires sans épuiser une grande partie des capitaux nécessaires à la formation de leurs usines. Mais il serait à désirer, dans l'intérêt même de cette grande cité, qu'on allégeât par quelque moyen les charges qui leur sont imposées ; et ce moyen se trouverait tout naturellement dans l'emploi de quelques régimens pour les remblais de Perrache. Les avantages du prompt achèvement de ses travaux s'étendraient d'ailleurs à toute la population lyonnaise, à laquelle les émanations des bas-fonds marécageux ne peuvent qu'être très-nuisibles. A l'honneur d'avoir provoqué cette innovation profitable à la ville de Lyon, se joindrait bientôt encore sans doute la satisfaction d'avoir donné à la France, et

(1) Tous les journaux ont parlé de la joie et du bon ordre qui régnaient dans l'armée de St-Omer, laquelle, disait-on, avait exécuté en peu de jours, un travail évalué à 400,000 mètres cubes de terre, dans un fonds de graviers, arraché avec la pioche, remué avec la pelle, chargé sur les brouettes, etc., etc.

même à l'Europe, un exemple qui serait bientôt imité.

S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, parcourt ce moment les départemens formant l'ancienne Vendée.

La Gazette d'Augsbourg donne l'état suivant des forces turques :

40,000	Massouris. (Infanterie régulière.)
10,000	Spahis. (Cavalerie régulière.)
20,000	Topschik. (Artillerie et train.)
10,000	Canonnières des châteaux des Dardanelles et du Bosphore
Total, 80,000 hommes organisés à l'Européenne.	
Plus :	
20,000	Albanais.
10,000	Bosniakes.
20,000	Romeïotes et Bulgares.
15,000	Asiatiques.

Total, 65,000 hommes organisés à l'ancienne manière.

Dans ce nombre les troupes d'Ibraïm, de Reschid et autres pachas, ne sont point comprises ; d'autre part il faut distraire de ces troupes les garnisons des places fortes dans le Bosphore. Ainsi il ne reste que 80,000 hommes pour opposer dans ce moment aux russes.

La place de Brailow est défendue par cinq mille hommes et cent soixante canons.

La place de Bellecour est débarrassée depuis aujourd'hui des barraques en planches qui servaient de corps-de-garde.

— Un crédit de 70,000 fr. vient d'être accordé au département de la Loire pour être employé en réparations extraordinaires à la route de Lyon à St-Etienne. On sait que cette route était depuis long-tems dans un tel état de dégradation, que le prix des transports y était presque élevé du double au-dessus de ce qu'il aurait été sur un chemin plus praticable. Mais nous doutons très-fort que la somme allouée soit suffisante pour remplir l'objet de sa destination. Qu'est-ce qu'une somme de 70,000 fr. surtout quand elle est dépensée administrativement ?

#### AVIS.

M. Stamm, lieutenant en retraite, venant de Colmar, est invité à se présenter au bureau de l'état-major de la place, à l'Hôtel-de-Ville.

Nous ne devons pas dédaigner de publier les plus petites injustices administratives. Toutes, depuis celles qui dépendent des intrigues des commis subalternes jusqu'à celles qui émanent du bon plaisir des oligarques des bureaux, dévoilent un ensemble d'arbitraire, appellent une réforme complète.

Le nommé Besson, pauvre journalier de notre ville, possédait (c'était toute sa fortune) un bateau à laver, amarré sur la rive droite du Rhône, au port du Tibre, près de la bouclerie de l'Hôpital. Une crue subite enleva cette usine, et ce malheur allait réduire une famille à la plus affreuse indigence, si la bienfaisance n'était venue à son secours. Un voisin de Besson, artisan comme lui, constructeur de bateaux, lui offrit, non de l'argent, mais mieux que cela, son bras et ses sueurs. Avec le secours de cet honnête homme, Besson répara son bateau ; mais ce n'était rien s'il n'obtenait la permission de l'amarrer à la place qu'il occupait sur le Rhône. La permission est demandée à l'autorité ; refus. Eh quoi donc ! l'autorité avait-elle pensé que le stationnement d'un bateau dans cet endroit présentait des dangers ? Non ; mais un autre avait obtenu la place. Besson n'avait que l'appui de son malheur, que les droits de l'ancienneté ; un autre avait eu les droits plus puissans de la faveur.

Nous recevons de Tunis les nouvelles suivantes :

Des militaires Turcs, réunis à des marins échappés à l'affaire de Navarin, avaient formé le projet de faire main-basse sur les Européens, dans le double but d'exercer un acte de vengeance et de piller. Ils voulaient profiter de l'absence du bey, qui devait aller passer quinze jours à Biserte, et de celle de sa garde. Mais le complot a été découvert et le bey a ajourné son départ. Des mesures ont été prises pour ce tenir les mutins ; mais on n'a pu empêcher quelques insultes particulières. M. Bianchenay entr'autres, sujet anglais, a été grièvement blessé en rentrant chez lui le soir. Le bey a pris les mesures les plus énergiques pour faire rentrer les perturbateurs dans le devoir. Tout annonce que la tranquillité est parfaitement rétablie.

Toulon, 19 juin. Nous savons que la frégate la Marie-Thérèse s'est rendue directement à Tunis en partant d'ici ; elle y a été envoyée en toute hâte ; à l'occasion d'un assassinat qui a été commis par un Maure sur un Anglais. Le bey de Tunis a donné toutes sortes de satisfaction à M. Fouque, commandant de la Marie-Thérèse ; le Maure a été décapité, et le bey a promis de maintenir la plus grande

tranquillité à Tunis. A cet effet, il a donné les ordres les plus sévères pour empêcher qu'aucun de ses sujets se permette d'insulter les Chrétiens.

## PARIS, 26 JUIN 1828.

On parle de la suppression de la direction générale des haras et de l'agriculture. Quoique cette direction ressorte maintenant du ministère de l'intérieur, il semble naturel que si elle est supprimée, ses attributions soient réunies au ministère du commerce.

— Les députés du département du Lot ont déposé sur le bureau de la chambre une pétition signée par un grand nombre de propriétaires de vignes de ce département. Ils exposent qu'en établissant des droits trop élevés sur les fers et sur les toiles du nord de l'Europe, on s'est attiré des représailles qui ont tout-à-coup arrêté la principale de nos exportations. Ils demandent que cette législation soit modifiée, et qu'on allège le fardeau dont les accablent les lois sur les impôts indirects.

— Les députés des départemens vignobles doivent se réunir vendredi soir, chez M. Auguste Martel, député de la Gironde, rue d'Artois, n° 3, pour s'entendre sur diverses pétitions adressées à la chambre dans l'intérêt de l'industrie vignicole.

— Le général Miollis, compagnon de Lafayette et de Rochambeau en Amérique, lieutenant de Bonaparte et de Masséna en Italie et à Gênes, gouverneur de Mantoue, pacificateur de la Toscane, et gouverneur-général de Rome sous l'empire, vient de mourir subitement d'une chute, à l'âge de 69 ans, dans une de ses propriétés, voisine d'Aix, sa patrie.

— Le jeune fils du général Rapp, héritier de la pairie de son père, a succombé le 20 mai dernier, à Weymar, à une maladie cruelle. Cet enfant, qui n'était âgé que de douze ans, donnait les plus grandes espérances. Il avait demandé à reposer auprès de son père enterré à Comar; ses vœux ont été remplis.

— Le roi de Sardaigne vient d'accorder 700,000 francs au collège des jésuites à Chambéry.

## CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin de la séance du 25 juin.

M. le comte de Bastard d'abord fait le rapport de quatre projets de loi relatifs à des intérêts locaux. La chambre délibérera samedi sur ces quatre projets.

M. le garde-des-sceaux a ensuite présenté le projet de loi sur la presse.

La chambre s'est occupée en dernier lieu du projet de loi relatif au crédit de 300,000 francs pour le paiement des traitemens de réforme.

Les orateurs entendus sur ce projet, sont MM. le maréchal marquis de Gouvion Saint-Cyr, le comte d'Ambrugeac, le ministre de la guerre, et M. le duc de Dalmatie, rapporteur. Le projet a été adopté à la majorité de 138 voix sur 139. Il n'y a pas de séance indiquée avant samedi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Rover-Collard.)

Fin de la séance du 25 juin.

M. Labbey de Pompières termine ainsi son discours :

Le blocus d'Alger est le résultat d'infâmes escroqueries que la dilapidation du trésor n'a pu couvrir. En 1797, les nommés Busnah et Bacry vendaient à la France des blés qu'elle embarquait en Barbarie sur des bâtimens neutres. Des corsaires prévenant enlevaient les bâtimens à leur sortie du port, et les ramenaient à Alger ou à Gibraltar. Là, les blés étaient rachetés à bas prix par les Bacry qui les revendaient à la France; alors ils arrivaient à Toulon souvent tellement avariés, qu'on les jetait à la mer pendant la nuit.

Le 13 février 1798, les Bacry reçurent du ministre de la marine Pleville-Lepelletier, 1,589,748 fr.; et en outre des munitions navales de toute espèce, et en grande quantité, en paiement des blés vendus.

Les Bacry, se disant agens du dey d'Alger, n'étant pas satisfaits de leurs gains excessifs, imaginèrent de faire paraître un envoyé du dey. Ils chargèrent de ce rôle un de leurs commis, Simon Abucaya, qu'ils firent passer pour l'ami du dey et frère de sa maîtresse. Simon Abucaya avait pris rang parmi les ambassadeurs, allait chez les ministres, dans leurs bureaux, et menaçait de la colère de son prétendu beau-frère, lorsque, reconnu dans le jardin de Tortoni, il fut mis au Temple, et avec lui Jacob Coen Bacry son maître, et un M. Nicolas, qui avait ajouté à son nom celui de Pleville. Abucaya mourut de chagrin en sortant de prison; les intrigues mirent les autres en liberté.

L'affaire fut assoupie; les demandes ajournées paraissaient abandonnées, lorsqu'en 1820 de nouvelles intrigues firent éclore une loi qui enleva 7 millions au trésor. Cet argent fut disséminé entre les mains de ceux qui avaient protégé cette iniquité. Ce fut dans le tems un bruit public; on alla même jusqu'à nommer les personnages.

Ce qui resta dans les mains de Jacob Coen-Bacry fut bientôt dissipé; le dey, au nom duquel la dette est répétée, n'eut rien ou peu de choses, et ses prétentions ont amené le blocus d'aujourd'hui.

Ainsi 7 millions sont sortis du trésor, des Français les ont partagés avec le juif Bacry, et 7 nouveaux millions ne suffiront pas pour mettre à la raison un chef de forbans. Et déjà on vous annonce au budget (p. 76), que le blocus est une des causes principales de la dépense extraordinaire de 5,400,005 fr. Je m'empresse de la rejeter.

M. le ministre de la marine: Je remercie l'orateur des éloges qu'il a bien voulu me donner; je le remercie aussi d'avoir cité mes paroles comme député; je tâcherai de mettre en

pratique comme ministre les principes que j'ai professés à cette tribune.

Il est possible que des abus existent dans l'administration de la marine; il n'y a pas assez long-tems que je suis à la tête de ce département pour en connaître tous les détails. Cependant il faut le dire, en comparant l'administration actuelle de la marine avec ce qu'elle était autrefois, il résulte qu'elle est moins considérable qu'en 1776, ou elle coûtait 100,000 fr. de plus, et qu'en 1787, ou elle coûtait 200,000 fr. de plus qu'aujourd'hui. Si des abus existent, je les rechercherai avec soin, et je m'efforcerai de les faire cesser.

L'orateur a paru étonné qu'on ne pût pas faire davantage avec 57 millions; mais il n'a pas fait attention que nous n'avions, il y a deux ans, que 128 bâtimens, et que mon prédécesseur a été obligé d'en armer 176.

On nous a parlé de la guerre d'Alger; on est remonté à son origine. Je n'ai sur ce point aucune explication à donner à la chambre. Je regrette que mon collègue le ministre des affaires étrangères ne soit pas présent; je ne doute pas qu'il n'ait donné des explications satisfaisantes; tout ce que je puis dire, c'est que la France a reçu une insulte et que le roi a ordonné la guerre. Le roi, si haut placé, attend une réparation; elle sera obtenue, et l'honneur du pavillon français ne sera pas compromis.

On vous a également entretenu du blocus d'Alger; jamais blocus ne fut si bien dirigé. Les Algériens ont cru qu'ils pourraient tromper la vigilance de notre croisière, séparée par les vents; mais le capitaine, aujourd'hui l'amiral Collet, n'est pas de ces hommes qu'on puisse tromper, et quoiqu'avec des forces inférieures, il est allé au-devant de l'ennemi, qui a cru n'avoir pas de meilleur parti à prendre que de rentrer dans le port. Quelques corsaires ont voulu sortir; ils ont été détruits ou brûlés. Un seul de nos bâtimens avait été pris et emmené à Alger; c'est au cri de vive le roi! qu'après une heure de séjour au milieu des pirates, il a été repris.

Nous avons dû à deux de nos frégates la répression d'un mouvement de révolte à Tunis. Le gouvernement du roi, averti à tems que les Francs y étaient menacés, a expédié ces deux bâtimens; leur présence a puissamment contribué à ramener l'ordre, et les étrangers n'ont eu qu'à se louer de la fermeté et de la sagesse du bey. L'orage a été calmé, et la tranquillité règne sur ces rives. Un seul Franc a été victime du mouvement.

M. le ministre promet, en terminant, qu'il usera avec la plus grande économie des crédits qui lui seront accordés.

Le projet est adopté par assis et levé; on procède à l'appel nominal. Voici le résultat du scrutin: Nombre des votans, 248; boules blanches, 229; boules noires, 19. La chambre adopte.

Le troisième projet est ainsi conçu :

« Article unique. Il est accordé au ministère des finances, sur les fonds du budget de l'exercice 1828, au-delà des crédits fixés pour les dépenses de ce département par la loi du 6 juillet 1826, les supplémens extraordinaires ci-après, provisoirement autorisés par ordonnances royales, et montant à 1,894,425 fr.; savoir :

1° Pour complément à la dotation de la Légion d'Honneur (ordonnance royale du 6 février 1828) . . . . .	212,051 fr.
2° Pour frais de liquidation des indemnités des émigrés et des anciens colons de Saint-Domingue (ordonnances royales des 17 et 21 janvier 1827) . . . . .	1,457,200
3° Pour dépenses extraordinaires du service des postes (ordonnances royales des 27 juin, 19 août et 9 décembre 1827) . . . . .	225,174
» Total égal . . . . .	1,894,425 fr.

M. Duvergier de Hauranne se plaint de ce que les fonds pour la liquidation des indemnités n'ont pas été demandés en 1827 à la chambre, quoiqu'elle fût assemblée au moment où la dépense a été ordonnée par le gouvernement.

L'honorable membre demande où l'on a pris les deux millions qui, sans aucune autorisation législative, ont été employés à des constructions pour la régie des tabacs à Paris. Il résulte du tableau de répartition des fonds généraux de la régie, que cette somme de deux millions ne peut provenir de cette source.

M. Baet de Romans, directeur-général, répond que l'administration n'est point sortie du chiffre de son budget; il lui est accordé 500,000 fr. par année pour frais de construction; elle s'est proposé de pourvoir à la dépense de deux millions, en demandant cette somme pendant quatre années. A partir de 1830, la dépense destinée à améliorer la fabrication des tabacs en y appliquant la machine à vapeur, produira une économie de 356,000 fr. par an.

M. Duvergier de Hauranne soutient que l'administration ne pouvait dépenser par an que les 500,000 fr. alloués. Il résulte de ce que vient de dire M. le directeur-général qu'elle a anticipé sur les crédits à venir, qu'après tout la chambre pouvait bien lui refuser.

M. Baet de Romans fait observer que les dépenses ont été faites de manière à n'employer chaque année que la somme portée au budget.

M. Duvergier de Hauranne propose de réduire à 490,000 fr. les frais de liquidation des indemnités. Cette réduction porterait sur l'indemnité des émigrés, dotés d'un milliard. Quant aux colons, leur position n'est point aussi favorable, et l'état peut se croire obligé à quelques sacrifices en leur faveur.

La proposition est combattue par M. le rapporteur, et soutenue par M. Augustin Périer.

M. de Formont s'étonne de ce qu'on dispute à l'indemnité des émigrés les moyens de liquidation qu'une loi a mis à la charge de l'état. On a promis aux émigrés un milliard. Voix à gauche: Dites donc un milliard!

M. de Formont: Faites le liquider par qui vous voudrez; mais avant tout il faut qu'ils aient le milliard qui on leur a promis intégralement, sans qu'il puisse être entamé par les frais de liquidation.

M. Alexandre de Laborde répond que rien n'est si naturel que de faire supporter les frais qu'entraîne le partage d'un don sur ceux qui en profitent.

M. le ministre de l'intérieur pense que la question ne peut se présenter qu'au moment où il s'agira de savoir si les frais de liquidation de l'indemnité des émigrés doivent être pris en définitive sur le fonds de réserve.

La réduction est mise aux voix. Une première épreuve est douteuse. A la seconde épreuve, la chambre rejette la réduction. Environ quinze membres du centre gauche se lèvent avec la droite. L'article du projet est adopté.

La chambre procède ensuite au scrutin secret, dont voici le résultat: Nombre des votans, 228. Boules blanches, 179; boules noires, 49. La chambre adopte.

La séance est levée à six heures.

Demain, rapport sur le budget des recettes; vendredi, ouverture de la discussion générale sur le budget.

N. B. M. Benjamin Constant, appelé par M. le président pour parler sur les crédits supplémentaires, était retenu à la commission chargée du rapport sur la mise en accusation du dernier ministère.

## (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

Résumé de la séance 26 juin.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté sans discussion.

M. de la Bourdonnaye, rapporteur de la commission du budget, partie des recettes, a la parole. L'orateur passe en revue les diverses branches des services de l'état. Il propose de réduire de moitié le droit sur la valeur des immeubles à l'ouverture des successions en ligne directe, et d'écartier des recettes des forêts pour 1829, le produit du principal de la seconde coupe des bois. La commission propose encore diverses autres améliorations; nous nous contenterons de faire connaître aujourd'hui le passage du rapport relatif à la loterie :

Depuis long-tems, Messieurs, dit M. le rapporteur, les rapporteurs de vos commissions du budget semblent avoir épuisé toutes les formules du blâme pour flétrir un impôt immoral et dangereux. Toujours les nécessités du trésor et la juste crainte de voir des établissemens clandestins s'élever sur les ruines des nôtres, ou la passion du jeu transporter nos capitaux hors du royaume, pour tenter les chances de la fortune sur des loteries étrangères, se sont réunies pour le maintien de la contribution indirecte, la plus désastreuse pour les familles et la plus funeste pour les joueurs. Contribution tellement onéreuse pour les contribuables, qu'après avoir eulé à chacun la matière imposable toute entière, elle n'en rend que moitié, trois cinquièmes, deux tiers au plus, qu'elle distribue encore très-inaégalement, au gré du sort entre le petit nombre de ceux que son caprice favorise; mais, il faut le reconnaître, contribution volontaire que s'impose la cupidité dans la vue de s'enrichir, et qu'elle acquitte avec d'autant plus d'empressement, je dirais presque de fureur, qu'une fois excitée, les émotions qu'elle ressent, les tourmens qu'elle éprouve deviennent le seul besoin, la seule jouissance de ceux qu'elle entraîne.

Je voudrais, Messieurs, pouvoir vous faire connaître le nombre des victimes immolées chaque année à cette passion du jeu de la loterie, les malheurs qu'elle cause, les crimes dont elle est la source: le tems et les renseignemens m'ont manqué pour tracer ce pénible mais utile tableau. Ce que les archives des finances m'ont appris, c'est que six cent quatre-vingt-dix bureaux dispersés sur toute l'étendue de la France, mais principalement répartis dans les villes les plus importantes, sollicitent chaque jour la cupidité des joueurs par l'abandon plus ou moins fort d'une partie de la perception qui leur est allouée; qu'ils reçoivent annuellement, depuis 1818, de 49 à 58 millions, sur lesquels l'administration et les receveurs retiennent de 3 millions et demi à 4,500,000 fr. de frais de gestion et de perception; et le trésor en caisse depuis 7 jusqu'à 18 millions de bénéfice, le plus souvent en raison inverse du produit total de la masse imposable.

Dans l'impossibilité de faire disparaître tout-à-coup du budget de l'état une recette dont les habitudes du jeu ne permettent point encore de tarir la source, votre commission croit devoir se borner à demander avec instance au gouvernement de réduire insensiblement le nombre des bureaux, des tirages et des roues de fortunes, afin qu'en éloignant successivement les occasions et les moyens de séduction, on puisse parvenir à calmer peu à peu des passions qu'il serait imprudent d'attaquer trop ouvertement, et de réduire à chercher dans la ressource des tripots clandestins et dans l'ombre du mystère et de la fraude, les dédormagemens que ne pourrait plus leur offrir un établissement public fondé sur des calculs avantageux et certains sans doute pour l'état, mais dont la bonne foi et la moralité de l'administration, tempèrent du moins, s'ils ne les font disparaître, les plus grands inconvéniens.

Dans l'évaluation d'un produit entièrement soumis aux chances du sort, aucun calcul n'est possible, aucune base n'est certaine. M. le ministre des finances vous propose d'admettre pour chiffre de la recette probable de la loterie en 1829, la moyenne des produits des trois dernières années. Votre commission y voit d'autant moins d'inconvénient, que la somme de 12,900,000 fr. qui en ressort, se trouve plus faible d'environ 700,000 fr. de la moyenne des recettes des dix dernières années qu'on eût pu choisir également pour base d'une évaluation modérée. En conséquence, elle vous en propose l'adoption, 12,900,000 fr.

La chambre ordonne l'impression et la distribution du rapport; elle fixera plus tard l'ouverture de la discussion du projet.

M. Crublier de Fougères demande un congé. — Accordé.

La chambre se forme en comité secret pour diverses propositions.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

Semlin, 8 juin.

Le pacha de Belgrade a reçu de celui d'Orsova la nouvelle que la garnison de Brailow a reçu dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin des renforts de Silistria. Ces troupes ont passé le Danube au-dessous de Matokin, et sont entrées ainsi dans Brailow, qui était étroitement serré du côté de terre, et dont la garnison se trouve maintenant de 8,000 hommes. Cette garnison aurait fait le 2 juin une sortie dans laquelle elle aurait agi avec tant de bonheur que le corps des assiégés, porté par le bulletin turc à 15,000 hommes seulement, se serait vu forcé de quitter ses positions.

Plus de 500 prisonniers russes sont tombés dans cette rencontre entre les mains des Turcs qui, selon leur coutume, les ont décapités sur le champ. Comme cette nouvelle nous vient par la voie des Turcs, et que nous sommes trop éloignés du théâtre de la guerre pour en constater l'authenticité, nous pensons qu'elle ne doit être accueillie qu'avec une grande défiance jusqu'à ce que nous en ayons reçu la confirmation par une voie sûre.

On apprend en même temps que les habitans de Bulgarie, dont la plupart sont chrétiens, attendent avec impatience les Russes pour se déclarer sous leur protection contre la Porte. Plusieurs députés de cette province doivent être déjà arrivés à Ismaïl, pour faire connaître à l'empereur les sentimens de leurs commettans.

En Servie, tout a l'apparence du calme le plus profond; mais la révolte doit avoir été secrètement organisée d'une manière complète, et l'on paraît n'attendre que l'approche de l'armée russe pour tomber sur les Turcs et les chasser du pays. Le prince Milosch a, dit-on, une correspondance régulière avec le quartier-général russe, et quoiqu'il en ait reçu le conseil de se tenir provisoirement tranquille, il paraît cependant apporter beaucoup d'activité dans ses préparatifs, et il est à craindre que l'insurrection n'éclate avant le tems opportun, ce qui entraînerait beaucoup de maux, attendu que les troupes turques en Servie sont assez nombreuses.

( Gazette d'Augsbourg. )

## ANNONCES.

### ANNONCES JUDICIAIRES.

Par acte passé devant M<sup>rs</sup> Laforest, qui en a la minute, et son collègue, notaires à Lyon, le cinq juin mil huit cent vingt-huit, enregistré le six, et transcrit au bureau des hypothèques de cette ville, M. Joachim Lafont, percepteur des contributions directes, ci-devant au canton de Ste-Colombe pour la commune d'Ampuis et dépendances, et actuellement au canton de St-Genis-Laval pour la commune de Brignais et dépendances, domicilié ci-devant à Tupin-Semons et actuellement à Brignais, a vendu à M. Laurent-Louis Giraud, maire de la commune d'Annonay, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, domicilié à Annonay, au prix de vingt-cinq mille francs, outre les charges inscrites au contrat, le domaine que ledit sieur Lafont possédait en ladite commune de Tupin-Semons, de la contenance d'environ 17 hectares 90 ares 77 centiares, composé de bâtimens de maître et d'exploitation, cour, jardins, prés, vignes, terres, saussaies, bois taillis et pâtures.

Ce domaine appartenait au sieur Lafont pour l'avoir acquis partie du sieur Pancrace Pain, propriétaire, demeurant à Roanne, partie des mariés Jean Coignat neveu et Louise Villard, cultivateurs, demeurant en la commune de Tupin-Semons, et partie du sieur François Pioche-Delaunoy, secrétaire particulier de M. Boyer de R. Beval, adjudant-général de la Vieille-Garde impériale, domicilié à Coudré; le tout à la forme d'actes relatés audit contrat de vente.

M. Giraud désirant purger le domaine par lui acquis des hypothèques légales dont il pourrait être grevé, a, le dix du courant, déposé au greffe du tribunal civil séant à Lyon, expédition de son contrat d'acquisition, dont un extrait dressé en la forme requise a été de suite affiché dans l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester le tems prescrit.

Par exploits dûment enregistrés, des vingt-six et vingt-sept du courant, de Garnoud, huissier à Lyon, ces dépôt et affiche ont été dénoncés et certifiés à la requête de M. Giraud, 1<sup>o</sup> à dame Marie Pain, épouse du vendeur; 2<sup>o</sup> à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon; 3<sup>o</sup> et à l'administration des contributions directes, avec sommation à Madaon Lafont, à l'administration des contributions directes, et à M. le procureur du roi pour tous ceux que ce magistrat représente, d'avoir à requérir dans le délai fixé par la loi, qui est de deux mois, sur le domaine vendu, les inscriptions nécessaires à la conservation des droits pour lesquels la loi confère hypothèque légale, faute de quoi ledit domaine en serait définitivement purgé et affranchi; et en outre avec déclaration à M. le procureur du roi que tous ceux du chef desquels il pourrait exister sur ledit immeuble des hypothèques légales, subsistantes indépendamment à l'inscription, n'étant pas connues, M. Giraud ferait publier la signification dont s'agit par la voie d'un des journaux de cette ville, et se conformerait à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807 approuvé le 1<sup>er</sup> juin suivant.

C'est en conséquence de ce, que la présente insertion est requise, et M. Giraud réitère pour tous ceux qu'il appartiendra la déclaration par lui déjà faite que faute d'inscription dans le délai de deux mois sur le domaine par lui acquis, ce domaine passera en ses mains franc d'hypothèques légales.

Le lundi trente courant, neuf heures du matin, sur la place St-Pierre à Lyon, il sera vendu à l'enchère diverses marchandises et objets saisis, consistant en cotons, banques, balances, placards, etc. Boissat.

Le samedi cinq juillet mil huit cent vingt-huit, à dix heures du matin, et à l'audience des criées du tribunal de première instance de Lyon, palais de justice, place St-Jean, il sera procédé à l'adjudication définitive d'un superbe emplacement de terrain propre à bâtir, situé aux Brotteaux, à l'angle de la place Louis XVI et de la rue Monsieur, près du pont Morand, d'une étendue superficielle d'environ 460 mètres carrés, appartenant par indivis au sieur Loth et au sieur Dominique Sivous fils, ce dernier failli, et ce au-dessus de la somme de vingt-sept mille francs, montant de son estimation.

### ANNONCES DIVERSES.

#### VENTE APRÈS DÉCÈS.

Demain lundi trente juin mil huit cent vingt-huit, à onze heures du matin, il sera procédé, quai Bon-Rencontre, n<sup>o</sup> 65, au 5<sup>e</sup> étage, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente de

l'Argenterie et des bijoux dépendant de la succession de Louis-Barthélemy Chapiet, qui était rentier, et demeurait à Lyon.

Lundi trente juin 1823, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n<sup>o</sup> 1, commis à cet effet par jugement, à la vente aux enchères d'un joli domaine situé à Tramoye, près Miribel (Ain), composé de bâtimens, prés, terres et bois, de la contenance de 236 bicherées environ.

S'adresser, pour connaître le cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Charvériat.

#### A VENDRE.



Jolie petite maison de campagne, avec deux bicherées bon terrain, abondantes eaux, le tout clos de murs, à vingt minutes du pont Charles X (dép. du Rhône).

On donnera toutes les facilités pour les payemens. S'adresser au bureau du journal.

De gré à gré, en totalité ou par parties séparées.

Une propriété située à Chaponost, près l'église, consistant en une belle maison de maître, composée au rez-de-chaussée de vaste cuisine, salle à manger et salon, au premier de quatre chambres, et de grands greniers au-dessus; le tout garni d'un beau mobilier; cour, bâtimens d'exploitation avec caves etcuvier garni de cuves, pressoirs et vases vinaires; le tout dans le meilleur état; dix-huit bicherées attenantes à la maison de maître, closes de murs, en jardin, pré-verger, terres et vignes, et en divers fonds séparés en terres, vignes, prés et bois. On vendra en un seul lot la maison de maître, celle d'exploitation et le clos y attenant, ainsi que les récoltes qui s'y trouvent; les pièces de fonds séparées du clos seront divisées par parties, au gré des acquéreurs. Cette vente sera faite dans la maison de maître, le dimanche 6 juillet 1828 et jours suivans, à l'issue de la messe paroissiale.

S'adresser avant le jour indiqué, à M. Thonnérieux, mandataire du propriétaire, à Lyon, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 52, et à M<sup>e</sup> Pinturel, notaire à Ste-Foy-Lyon, chargés de traiter s'il est fait des offres suffisantes. On accordera aux acquéreurs toutes les facilités désirables.



Berline pour la ville et le voyage, rue des Bouchers, n<sup>o</sup> 12.

Pour cause de départ.

Coupé léger en bon état, harnais neuf garni en jaune.

Chez M. Burdet, sellier, rue des Capucins.

Jolie calèche pour un ou deux chevaux, toute neuve.

S'adresser à Julien Achard, impasse St-Charles.

Chèvres du Thibet, race pure, mâle et femelle, s'adresser à M. Pierre Henry, rue Montauban; n<sup>o</sup> 14, montée des Grands-Capucins, près des ci-devant Carmes-Déchaussés.

A céder, pour cause de mauvaise santé, un atelier de teinturier-dégraisseur, à Tours (Indre-et-Loire).

Le propriétaire de cet atelier, par l'étendue de ses connaissances sur toutes espèces de teintures, les dégraissages et apprêts convenables à chaque tissu différent, leur donne l'éclat et la fraîcheur du neuf, et par ce moyen s'étant attiré la confiance de toutes les personnes, comptant la première classe de la ville et des environs, et sans trop dire, jusqu'à 30 lieues à la ronde, même jusqu'en Normandie.

De plus, le beau cite de la Touraine attire constamment une foule d'étrangers, cela lui a donné la suite d'un travail annuel et continu depuis neuf années qu'il a formé cet établissement, et il a toujours eu même activité.

Le vendeur, malgré sa faible santé, restera quelque tems avec son successeur pour le mettre au courant de la tenue de sa maison, connue pour ne travailler qu'au comptant; et pour lui donner toutes ses connaissances théoriques et pratiques, choses indispensables pour perfectionner ces ouvrages.

S'adresser, pour connaître les conditions, par lettre affranchie, à M. Perdreau-Mondé, teinturier, place Foire-le-Roi, n<sup>o</sup> 2, à Tours.

#### AVIS.

#### A MARSEILLE, POUR CALCUTA.

Le beau brick *la Lucie*, doublé et chevillé en cuivre, de 320 tonneaux, d'une marche supérieure, capitaine Garagnon, par-

tira de ce port du 30 juin au 5 juillet au plus tard. Il prendra des passagers qui seront très-commodément logés.

S'adresser, à Marseille, à MM. Hesse fils et Arnaud, consignataires; ou au capitaine, à son bord.

A Lyon, à MM. Gourd frères, fils de Jean-Baptiste, armateurs, rue Bât-d'Argent.

#### TABLE D'HOTE A 2 HEURES A L'HOTEL DE FRANCE,

Rivière et Comp., restaurateurs, rue du Gare, n<sup>o</sup> 5, à Lyon, servent des dîners à 2 fr., composés de potage, 4 plats au choix, 2 desserts, 1/2 bouteille de vin, et pain à discrétion.

Des déjeuners à 1 fr. 20, composés de 2 plats au choix, 1 dessert, 1/2 bouteille de vin, et pain à discrétion.

Soupers à 75 c. : un plat, un dessert, un carafon de vin et pain à discrétion.

Il y a des salons particuliers et table d'hôte à 2 fr., et par abonnement à 10 fr. 50 c. pour les 6 dîners du lundi au samedi, et 45 fr. par mois.

Indépendamment des dîners à prix fixe, l'on mange à la carte.

C'est le premier juillet que s'ouvrira, dans la galerie de l'Argue, au premier étage, donnant sur la rue de l'Hôpital, le grand cabinet littéraire tenu par le sieur Mercier, où se trouveront réunis tous les journaux de la capitale, de médecine, de pharmacie, de chimie, de physique, de droit, de politique, ainsi que tous les journaux de la ville de Lyon. On trouvera dans des salles particulières tous les jeux de société possibles, où l'esprit pourra gratis se délasser des travaux littéraires. L'établissement s'empressera de recevoir tout journal quelconque aussitôt qu'il sera demandé par trois abonnés seulement.

M. Montmey, chirurgien-herniaire et dentiste; élève de M. Morand de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il reçoit *gratis* le jeudi de dix à une heure, place de l'Herberie, n<sup>o</sup> 5, au 1<sup>er</sup>.

Spécifique seul approuvé par la Faculté de médecine de Montpellier, pour la guérison (avec garantie) des cors des pieds, oignons et durillons. Chez M. Anry, rue Puits-Gaillot, n<sup>o</sup> 29, au 2<sup>me</sup>.

On demande un bon dessinateur pour la fabrication, et pouvant disposer de 10 à 12,000 fr. en qualité d'associé.

— Un jeune homme capable d'enseigner la belle écriture et la grammaire française.

— Un jeune homme de 26 ans, connaissant la draperie et la tenue des livres, désire se placer.

— On désire vendre un établissement de première nécessité et d'un rapport certain, on donnera facilité.

— Un médecin établi à Lyon depuis 8 années, étant forcé de quitter la ville pour des affaires d'un haut intérêt, désirerait trouver un jeune confrère qui voudrait prendre la suite de ses affaires et son appartement.

— On demande un jeune homme capable de s'associer dans une école primaire, moyennant une mise de fonds de 2,000 fr.

S'adresser aux sieurs J. Bertholon et Comp<sup>e</sup>, agents d'affaires, rue de la Cage, n<sup>o</sup> 15, au 1<sup>er</sup>.

Le propriétaire du café Mont-Parnasse, quai St-Antoine, vient de contracter un engagement avec des artistes distingués, qui feront tous les jours de la musique dans cet établissement. Le soin que l'on mettra dans le service fait espérer que le public voudra bien continuer à fréquenter ce café qu'il a jusqu'ici honoré constamment de sa bienveillance.

#### SPECTACLES DU 29 JUIN.

#### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

L'ANCE TUTÉLAIRE, mélodrame. — LA MORT DE CALAS, m<sup>o</sup>l. — Lodoine. — Bisson, vaud.

#### BOURSE DU 26.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 mars 1828. 105f 90 106f 105f 95f 95 106f.

Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1828. 71f 95 72f 5 10 20 25.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1920f.

Rentes de Naples.

Cert. Falcomet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828. 75f 90 76f 76f 10.

Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 43/59, jous. de janvier 1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franç. Jous. de mai.

Empr. royal d'Espagne, 1823. Jous. de janv. 1828. 75 1/4 1/8 1/4.

Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. Jous. de janv. 1828. 50 1/2.

Mét. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothchild.

Emp. d'Haïti rembours. par 25.ème. Jous. de jan. 675f.

